

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 25 février 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de permis 2003898
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	25 févr. 2026	25 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Les médicaments pour les 4 ans ne sont rangés sous clé, mais hors de portée des enfants. On m'informe que les médicaments pour ce groupe d'âge seront remis aux parents. Les médicaments pour les autres groupes sont sous clé et hors de portée des enfants. De plus, les fiches d'administration sont dûment complétées et signées par les parents.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés : - Vérification d'un nouveau dossier (remplaçante) et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur n'a besoin d'être déclaré. - Les annexes 11 et 12 relatives à l'exclusion et la réintégration des enfants sont dûment remplies et signées par les parents. - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle. - Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile. Observation de l'accueil d'un enfant d'âge préscolaire, de la collation (céréales et craquelin avec fromage) et du changement de couche et du diner (boulette d'hamburg). Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance pour le permis 2003898, ainsi que pour le permis suivant : 2007695. Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis, pour un total de 6 paquets. Les affiches portaient sur les thèmes suivants : • Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants • Diarrhée chez les enfants • Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 février 2026

Date

original signé par
Carol Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"